

sons d'éducation tout ce qu'ils peuvent réclamer pour les enfants non destinées à devenir institutrices plus tard.

* *

Ce principe étant posé et bien compris, nous recommandons aux familles de diriger vers l'Ecole normale toutes les jeunes filles désireuses de se consacrer à l'enseignement. Pour celles-là, un séjour de quelques années dans un tel milieu aura des avantages inappréciables.

La méthode adoptée donnera inévitablement de bons résultats. Elle se prête à tous les compléments qu'exigent les besoins actuels de la société et le progrès des connaissances modernes ; elle permet, sans crainte d'altérer les traditions certaines qui la constituent, de bénéficier de tous ces moyens que les travaux récents ont créés pour faciliter, relever et perfectionner le grand art de l'enseignement. Les directrices, enfin, ne négligeront rien pour inspirer aux élèves l'estime, l'intelligence et l'amour de leur noble mais difficile mission ; pour les initier aux méthodes pédagogiques les plus efficaces ; pour les exercer à la pratique de l'enseignement, et à celle du dévouement sans lequel il ne peut y avoir de vraie éducatrice.

Dans ces conditions, n'est-il pas permis d'assurer que les jeunes filles formées à l'Ecole normale seront des institutrices modèles ? Leurs services seront recherchés par les familles et les commissions scolaires. Et en retour des succès qui ne manqueront pas de mettre en évidence leur savoir et leurs aptitudes pédagogiques, espérons-le, aussi, on se fera partout un devoir de leur ménager une situation honorable, tant au point de vue social que financier.

* *

CONDITIONS D'ADMISSION — L'Ecole normale de filles de Montréal est ouverte à toute jeune fille qui, déterminée à se prêter à une formation sérieuse embrassant ses facultés physiques, intellectuelles et morales, joint au désir de se livrer à l'enseignement des qualités et aptitudes donnant une espérance fondée de réussite.

L'honorabilité de la famille, l'amour de l'étude, quelques succès scolaires, le tout constaté par des lettres de recommandation et un examen : telles sont les conditions exigées pour toutes les élèves.

L'examen porte sur l'orthographe, les éléments de la grammaire, l'arithmétique jusqu'aux règles de trois exclusivement, les notions préliminaires de géographie et les notions d'instruction religieuse contenues dans le catéchisme du diocèse.